



Soyaux

Ville d'espaces et de contrastes

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Frédéric CROS, Dominique ROBERT, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD

MEMBRES EXCUSES :

Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR, Marie-Noëlle DEBILY

POUVOIRS :

Mallory PEYRONAUD donne pouvoir à Christophe MONTEIRO,
Hassen SFAR donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,
Marie-Noëlle DEBILY donne pouvoir à Frédéric CROS.

MEMBRE ABSENT : 0

Madame BONNEAU a été nommée secrétaire de séance.

Le maire annonce que le point N° 27 « convention financière Ville Angoulême / Ville de Soyaux - cofinancement d'un poste de direction - CSCS FLEP/CSCS CAJ » est retiré de l'ordre du jour.

Il informe les membres du conseil municipal des délégations données aux adjoints et aux conseillers municipaux :

ADJOINTS :

Nathalie DURANDET	Ressources humaines/finances
Michel BONNEFOND	Sécurité
Annie MARAIS	petite enfance, vie scolaire, jeunesse
Jérôme GRIMAL	développement durable environnement,
aménagement/urbanisme/travaux,	développement économique/commerces et habitat
Fadilla DAHMANI	Social/Solidarité
Robert JABOUILLE	Vie associative et sportive
Isabelle BOURIAU	Proximité, état civil, doléances quartiers
André LANDREAU	Santé handicap seniors

- **Commission vie associative, culturelle et sportive ; Soëlys et Espace Matisse**

M. NEBOUT, M. JABOUILLE, Mme ROUYER, Mme DUMONT MONDESIR, M. LECOCQ, M. BUCHEMEYER, Mme DAHMANI, Mme MARAIS, M. LANDREAU, Mme BURON, M. ROBERT, M. JACQUILLARD. (pas de représentant pour la liste DECIDES)

- **Commission Ressources Humaines, Finances, Budgets :**

M. NEBOUT, Mme DURANDET, M. MILLAC, Mme DAHMANI, Mme BOURIAU, M. GRIMAL, M. LANDREAU, M. BONNEFOND, M. JABOUILLE, M. CROS, M. ROBERT, M. JEGOU, M. JACQUILLARD.

- **Commission sécurité, proximité, doléances, quartiers budgets participatifs**

M. NEBOUT, M. BONNEFOND, Mme BOURIAU, Mme DURANDET, Mme IRIARTE-HUET, M. MONTEIRO, M. SFAR, M. MILLAC, M. LANDREAU, M. CROS, M. ROBERT, M. JEGOU, M. JACQUILLARD.

3 Création d'une commission chargée d'élaborer le règlement intérieur du conseil municipal

Le conseil municipal à l'unanimité décide la création d'une commission chargée d'élaborer le règlement intérieur dont le maire est président de droit et composée de treize membres : neuf élus de la majorité et quatre élus de l'opposition (2 sièges de la liste UNIS PPOUR SOY AUX ; 1 siège pour la liste DECIDES et 1 siège pour la liste SOY AUX PAR ET POUR VOUS).

M. NEBOUT, Mme DURANDET, M. BONNEFOND, Mme MARAIS, M. GRIMAL, Mme DAHMANI, M. JABOUILLE, Mme BOURIAU, M. LANDREAU, M. CROS, MME DEBILY, M. JEGOU, M. JACQUILLARD.

4 Election des membres de la Commission D'Appel d'Offres (CAO) et de la commission de délégation de service public (CDSP)

La CAO est composée de la personne habilitée à signer les marchés concernés, président de la commission, et de cinq membres élus à la proportionnelle au plus fort reste en fonction des résultats des élections au conseil municipal et de 5 suppléants en nombre égal.

Ils se répartissent de la façon suivante : quatre sièges de titulaires et quatre suppléants pour la majorité et un siège de titulaire et un suppléant pour l'opposition, (liste Unis pour Soyaux)

Le conseil municipal à l'unanimité désigne :

Le Maire, président de droit ;

Titulaires : M. JABOUILLE, M. GRIMAL, Mme DURANDET, M. LANDREAU, M. CROS.

Suppléants : M. BONNEFOND, Mme BOURIAU, M. MILLAC, M. BUCHEMEYER, Mme DEBILY.

5 Représentation du conseil municipal au sein d'autres commissions

Le conseil à l'unanimité valide la reconduction pour le mandat en cours les commissions ci-dessous et désigne les représentants suivants :

- **Commission de dénomination des rues, espaces publics et bâtiments** : cette commission composée de 7 membres dont 5 de la majorité et 2 membres à prendre parmi les 3 listes de la minorité:

M. JABOUILLE, M. GRIMAL, Mme NEAUD, Mme IRIARTE-HUET, M. SIWE NANA.
(pas de représentant parmi les 3 listes de la minorité)

Commission d'accessibilités – plan handicap : cette commission est composée de 7 membres dont 5 de la majorité et 2 membres à prendre parmi les 3 listes de la minorité :

M. LANDREAU, M. SIWE NANA, M. BUCHEMEYER, M. BONNEFOND, M. GRIMAL, Mme BURON, M. DELARUE.

- **Commission des marchés publics (différente de la CAO)** : le maire président de droit, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants ; 4 sièges de titulaires et suppléants reviennent à la majorité, un siège de titulaire et suppléant est à prendre parmi les 3 listes de la minorité :

Le Maire, président de droit ;

Titulaires : M. GRIMAL, M. BUCHEMEYER Mme DURANDET, M. MILLAC M. CROS.

Suppléants : M. BONNEFOND Mme BOURIAU, Mme ROUYER , Mme IRIARTE-HUET, Mme DEBILY.

- **Commission d'attribution des bourses au permis de conduire** : cette commission est composée de 5 membres ; 3 sièges reviennent à la majorité, 2 sièges à prendre parmi les 3 listes de la minorité :
Mme DURANDET, M. SFAR, M. LECOCQ, M. ROBERT.

- **Commission d'admission au multi-accueil et à la halte – garderie** : cette commission est composée d'un membre ;
-Mme PEYRONAUD

- **Commission extra-municipale pour le fleurissement** : cette commission est composée de 8 membres ; 5 sièges reviennent à la majorité, 3 sièges à prendre parmi les 3 listes de la minorité :
-M. GRIMAL, Mme DURANDET, Mme BONNEAU, Mme NEAUD, Mme PEYRONNAUD, M. CROS.

- **Conseil de vie sociale du Foyer Soleil** : ce conseil est composé d'un membre.
-Mme NEAUD

6 Désignations et représentations diverses

Le conseil municipal à l'unanimité désigne au sein des associations et instances suivants :

- **Conseils d'écoles** :
 - o Représentant du Maire : Mme MARAIS ;

- Ecoles maternelles : Mme PEYRONAUD
- Ecoles élémentaires : Mme BONNEAU.

- **Collège Pierre Mendès France** : deux membres
 - .M. JABOUILLE, M. JEGOU

- **Collège Romain Rolland** : trois membres
 - Mme MARAIS, M. MONTEIRO, M. CROS.

- **Lycée Jean Albert Grégoire** : Trois membres
 - M. JABOUILLE, Mme ROUYER, Mme DEBILY.

- **Comité consultation des foires et marchés** : trois membres titulaires, deux membres suppléants. Un siège de titulaire et un siège de suppléant à prendre parmi les 3 listes de la minorité.
 Titulaire : Mme BOURIAU, M. GRIMAL, M. ROBERT.
 Suppléant : M. BONNEFOND

- **FRANCE VICTIME (ex ASVAD 16 -Association de défense des victimes d'actes de délinquance)** :
 - Un membre. M. BONNEFOND

- **Association pour l'Ecole Ouverte** :
 - Trois membres Mme BONNEAU, Mme MARAIS, Mme DUMARGUE

- **Association Régie Urbaine (ARU)** :
 - Un membre titulaire ; Mme DAHMANI
 - Pas de membre suppléant

- **Atelier Santé Ville – Groupement régional de santé publique** :
 - Deux membres : M. LANDREAU, Mme DAHMANI.

- **Commissions d'attributions de logements - bailleurs sociaux** :
 - Logélia : un titulaire : M. JABOUILLE et un suppléant M. CROS ;
 - Noalis : un titulaire M. BONNEFOND et un suppléant Mme DEBILY.

- **CAUE de la Charente** :
 - Un membre : M. GRIMAL

- **CSCS FLEP** :
 - Deux membres Mme NEAUD, Mme DAHMANI.

- **Centre de Gestion de la Charente (CDG 16)** :
 - Un membre titulaire ; M. JABOUILLE
 - Un membre suppléant M. MILLAC

- **Centre hospitalier d'Angoulême :**
 - Un membre M. LANDREAU

- **Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) :**
 - Un membre MME IRIARTE HUET

- **Comité de jumelage :**
 - Trois membres MME ROUYER Mme DUMONT Mme BURON

- **Comité des Fêtes :**
 - Un membre Mme ROUYER

- **Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) :**
 - Un membre. M. JABOUILLE

- **Conseil de surveillance de la Croix Rouge :**
 - Un membre. M. SIWE NANA

- **Institut Médico Educatif (IME) et Maison d'Accueil Spécialisé (MAS) :**
 - Un membre Mme DUMONT

- **Comité consultatif de présence postale :**
 - Un membre Mme BOURIAU

- **Commission consultative pour les gens du voyage :**
 - Un membre. M. BONNEFOND

- **Groupement de défense contre les ennemis des cultures :**
 - Deux membres. Mme IRIARTE HUET M. ROBERT

- **Commission de sécurité :**
 - Quatre membres (un seul convoqué en général).
M. BONNEFOND, M. MILLAC, Mme DAHMANI. Pas de représentant pour la minorité
- **Sous-commission d'accessibilité :**
 - Un membre. M. SIWE NANA
- **Mission Locale :**
 - Un membre. MME DURANDET

- **Ohée Prométhée :**
 - Un membre M. SIWE NANA
- **OMEGA :**
 - Un membre M. BONNEFOND

- **Prévention Routière :**
 - Un membre M. JABOUILLE

- **Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) :**
 - o Un membre M. JABOUILLE
- **Questions de défense nationale – correspondant Défense :**
 - o Un membre Mme DURANDET
- **Charte ville active – Plan national Nutrition Santé :**
 - o Un membre M. LANDREAU
- **Conseil départemental d'insertion :**
 - o Trois délégués. Mme DAHMANI, M. MONTEIRO, Mme DEBILY.

7 Fixation du nombre d'administrateurs au conseil d'administration du CCAS

Le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer à dix-sept le nombre de représentants du conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Le Maire, président de droit
- 8 membres du conseil municipal
- 8 membres nommés par le maire

8 Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

Le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer à huit le nombre de représentants du conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale, présidé par le maire et élit à l'unanimité : conseiller pour siéger au conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

Le Maire, président de droit

Mme DAHMANI, M. SFAR, M. LANDREAU, MME NEAUD, MME IRIARTE HUET, Mme DEBILY, M. JEGOU, M. JACQUILLARD.

9 Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16) - désignation des délégués du conseil municipal

Le conseil municipal à l'unanimité désigne :

Titulaire M. BUCHEMEYER, suppléant M. CROS comme délégués au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16) -

10 SPL GAMA - Désignation des administrateurs

Le conseil municipal à l'unanimité désigne :

M. GRIMAL pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale de la SPL GAMA.

2° M. BUCHEMEYER pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la SPL GAMA.

3° M. GRIMAL pour assurer la représentation de la collectivité au sein du Comité Stratégique de Pilotage de la SPL GAMA.

4° M. BUCHEMEYER pour assurer la représentation de la collectivité au sein du Comité Technique de contrôle de la SPL GAMA.

11 Syndicat Mixte pour l'Équipement Touristique des Forêts Domaniales de Braconne et de Bois Blanc - désignation des délégués

Le conseil municipal à l'unanimité désigne : M. JABOUILLE et M. LANDREAU comme délégués pouvant siéger au syndicat mixte pour l'Équipement Touristique des Forêts Domaniales de Braconne et de Bois Blanc

12 Syndicat mixte de la fourrière - Désignation des représentants de la commune

Le conseil municipal à l'unanimité désigne :

Membre titulaire M. MONTEIRO

Membre suppléant M. LECOCQ

comme délégués pouvant siéger au syndicat Syndicat mixte de la fourrière

13 Délégations du conseil municipal au Maire en application des articles L2122-22 du CGCT

Le conseil municipal à l'unanimité donne délégation au maire pour la durée du mandat, conformément au code général des collectivités locales et en particulier à l'article L 2122-22. Le maire rendra compte aux conseillers lors de chaque séance du conseil des décisions qu'il aura prises dans ce cadre.

14 Indemnités de fonction des élus

Le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer, à compter du 03 juillet 2020, les indemnités de fonction des élus suivantes : 73,25 % de l'IB terminal pour le maire, 21 % de l'IB terminal pour les adjoint, 9,20 % de l'IB terminal pour les conseillers municipaux délégués spéciaux et 3,45 % de l'IB terminal pour les conseillers municipaux délégués

15 Désignation des délégués et suppléants des conseils municipaux pour les élections sénatoriales

Une seule liste commune est déposée « Soyaux Passionnement » Unis pour Soyaux » : « Décides » et dont les membres sont répartis suivant la proportionnelle à la plus forte moyenne : Il est procédé au vote et au dépouillement

29 votants,

29 suffrages exprimés

29 voix pour « Soyaux Passionnement » Unis pour Soyaux » : « Décides

Liste « Soyaux passionnement »

Mme Maud PASQUET

M. Joseph MANFREDI

Mme Sabrina BENASSAR

M. Benjamin NEDELEC

Mme Véronique ROULLET RENOLEAU

M. Jean Marc ALLEAU

Liste « Unis pour Soyaux »

M. Daniel CHABERNAUD

Liste « Décides »

Mme Leïla REKKAS

16 Finances - Budget Ville - Compte de gestion 2019

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion 2019 établi par le trésorier principal, conforme au compte administratif 2019.

17 Finances - Budget Ville - Compte administratif 2019

Le conseil municipal à l'unanimité –le maire n'ayant pas pris part au vote- approuve le compte administratif 2019 du budget général de la Ville qui s'élève en dépenses totales à 16 983 057.44 € et en recettes totales à 19 368 574.34 €.

18 Finances - Budget Ville - Affectation des résultats 2019

Le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés et une abstention (M. JACQUILLARD) décide d'affecter un montant de 1 421 912.10 € en section d'investissement au chapitre 10, article 1068, et un montant de 1 788 625.68 € en résultat de fonctionnement reporté à l'article 002.

19 Finances - Budget Ville - Bilan annuel des acquisitions et des cessions d'immeubles en 2019

Le conseil municipal à l'unanimité confirme le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2019, qui sera annexé au compte administratif

20 Finances - Taxe Locale sur Les Publicités Extérieures - exonération de 25% de la taxe exigible en 2020

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer à l'ensemble des redevables une exonération de 25% de leur taxe à acquitter pour 2020.

21 Finances - Exonération de 25% de la Redevance d'Occupation du Domaine Public due en 2020 par les sociétés "les Petits Pas de Mila" et "Nature Sensations Aventures"

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer une exonération de 25% de la Redevance d'Occupation du Domaine Public due en 2020 par les sociétés "les Petits Pas de Mila" et "Nature Sensations Aventures"

22 Finances - Exonération de la Redevance d'Occupation du Domaine Public 2020

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer une exonération totale de la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour l'année 2020.

23 Finances - Budget Ville - Budget supplémentaire 2020

Le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés et quatre abstentions (M. JEGOU, M. DELARUE, Mme DUMARGUE, M JACQUILLARD) vote, par chapitre, le budget supplémentaire pour 2020 pour un montant de 1 631 646,68 € en fonctionnement et un montant de 3 105 212,23 € en investissement (dont 2 099 496,22 € de reports de dépenses et 1 502 605 € de reports de recettes)

24 Finances - Modification de l'APCP travaux mairie

le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification de l'APCP travaux de mairie.

25 Finances - Tarifs TLPE 2021

le conseil municipal à l'unanimité décide :

Le maintien pour 2021 les tarifs TLPE appliqués en 2020 (délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2019),

Le maintien des réfections et exonérations prévues par l'article L 2333-8 du CGCT décidées par la délibération du Conseil Municipal en date du 14 juin 2010, à savoir :

- Exonération de toutes les pré-enseignes (inférieures, supérieures ou égales à 1,50 m²) ;
- Exonération des dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage ;
- Exonération des dispositifs publicitaires apposés sur les éléments de mobilier urbain ;
- Exonération des enseignes (autres que celles scellées au sol) si la somme de leur superficie est inférieure ou égale à 12 m² ;
- Application d'une réfaction de 50% sur les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 20 m².

26 Finances - Créances éteintes

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'admission en créances éteintes la somme de 858 € correspondant à la taxe locale sur la publicité extérieure 2014 d'un commerçant de la commune.

27 Finances - Subvention à l'association Soyaux Shopping

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le versement d'une subvention complémentaire de 2 000 € à l'association Soyaux Shopping pour l'année 2020.

28 Personnel Municipal - Créations et suppressions de postes

Le conseil municipal à la majorité, trois oppositions (M. JEGOU, M. DELARUE, Mme DUMARGUE) et une abstention (M. JACQUILLARD) approuve :

- pour le service d'entretien et de restauration à l'école KERGOMARD
- La création, à compter du 1^{er} septembre 2020, d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet
- et la suppression, à compter de cette même date, d'un emploi d'agent de maîtrise,

- pour le service d'entretien de la Mairie,
- La création, à compter du 1^{er} août 2020, un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet
- et la suppression, à compter de cette même date, d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

- La création à compter du 1^{er} septembre 2020 un emploi titulaire d'adjoint administratif territorial, à temps complet pour renforcer le service administratif du Centre Médical de Santé et pour absorber la montée en charge de ses activités,

- La création d'un emploi de cabinet pour occuper les fonctions suivantes : directeur de cabinet ;
- De déterminer comme emploi de référence l'emploi fonctionnel de directeur général des services, afin de fixer la rémunération de l'emploi de cabinet.

Sur proposition du maire, un groupe de travail constitué d'élus de la majorité et de l'opposition va être créé afin de suivre le dossier relatif au centre municipal de santé.

29 Personnel Municipal - création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid 19

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le versement d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid 19

30 Personnel municipal - Prestations d'action sociale en faveur des agents territoriaux et leur famille - fixation des taux et des conditions de prise en charge

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'attribution d'une aide financière aux agents titulaires, aux contractuels, aux bénéficiaires des emplois aidés dont les enfants fréquentent les centres de loisirs et les colonies de vacances

31 Solidarité, séniors - Budget Foyer Soleil - Compte de gestion 2019

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion 2019 établi par le trésorier principal, conforme au compte administratif 2019.

32 Solidarité séniors - Résidence Autonomie Foyer Soleil - Rapport d'activité et financier - compte administratif 2019

Le conseil municipal à l'unanimité - le maire n'ayant pas pris part au vote - approuve le compte administratif 2019 du budget annexe du Foyer Soleil pour 249 566,80 € en dépenses totales et 385 256,92 € en recettes totales. L'excédent global pour l'exercice 2019 est de 135 690,12 €.

33 Solidarité, séniors - Budget Foyer Soleil - Affectation des résultats 2019

Le conseil municipal à l'unanimité approuve :

- l'affectation de la somme de 135.690,12 € en résultat de fonctionnement reporté, sur le compte 002, étant précisé qu'une somme de 135.768,32 € avait déjà été inscrite par anticipation sur ce compte dans le cadre du vote du BP 2020 ; il convient de diminuer de 78,20 € les crédits inscrits sur ce compte ;
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toute décision intervenant en application de la présente délibération.

34 Solidarité, Seniors - Budget Foyer Soleil - Décision modificative n° 1-2020

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le résultat de fonctionnement d'un montant de 135 690,11 €.

35 Vie Scolaire : Subvention pour l'Association pour l'Ecole Ouverte

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association pour l'Ecole Ouverte.

36 Vie Scolaire : Modification du règlement de l'accueil de loisirs périscolaires matin et soir en écoles maternelles et écoles élémentaires.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification du règlement de l'accueil de loisirs périscolaires matin et soir en écoles maternelle et écoles élémentaires telle que mentionnée ci-dessous :

Ajout des phrases suivantes :

• La famille devra prévoir des prévisions pour l'ALSH du matin, soir ou matin et soir de la manière suivante :

- de la rentrée scolaire aux vacances du mois d'octobre
- des vacances du mois d'octobre aux vacances de fin d'année
- des vacances de fin d'année aux vacances d'hivers
- des vacances d'hivers aux vacances de printemps
- des vacances de printemps jusqu'à la fin de l'année scolaire

Si les familles ne se manifestent pas, la reconduction sera automatique.

Une partie de la phrase ci-dessous sera retirée :

• L'accueil d'un enfant le matin et/ou le soir est soumis à une inscription préalable obligatoire ~~même si sa présence s'avère être occasionnelle.~~

Un paragraphe sur les absences sera également rajouté comme dans le règlement des restaurants scolaires :

– **ABSENCES** :

Les absences seront décomptées à titre exceptionnel, toute absence médicale doit être justifiée par un certificat médical remis au service éducation, ou par mail : espacefamille@mairie-soyaux.fr, ou à l'école, **au plus tard 15 jours ouvrés à partir du 1^{er} jour d'absence de l'enfant.**

En cas d'ajout ou de déduction de présence, prévenir le service éducation **3 jours avant (ouvré)** : le mardi pour la présence du vendredi, le mercredi pour présence du lundi, le jeudi pour la présence du mardi (jours de week-end et jours fériés non comptés). Toute présence non décommandée dans les délais impartis sera facturée.

La phrase ci-dessous sera rajoutée dans la rubrique des justificatifs à fournir dans les inscriptions

⚠ Si les justificatifs concernant les ressources ne sont pas fournis lors de l'inscription ou sur la demande en ligne, la famille s'acquittera du tarif maximum dès la 1^e facture, à tout moment le tarif pourra être modifié si la famille justifie

37 Vie sportive - Ecole de sport - Tarifs 2020 / 2021

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les tarifs annuels de l'école de sport qui restent inchangés.

38 Vie culturelle: tarifs billetterie des spectacles saison 2020/2021

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la tarification suivante :

- pour les spectacles de la mairie : gratuité ou tarif unique de 3 € ,
- pour les autres spectacles ; tarifs pleins 5 €, 8 €, 10 € et 15 € ; tarifs réduits de 3 €, 5 €, 8 € et 10 € et gratuite pour les enfants de moins de 12 ans et autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toute décision intervenant en application de la présente délibération.

39 Vie culturelle - renouvellement licence entrepreneur de spectacle - Soelys

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la demande de renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacles de 1^{ere} catégorie.

40 SPL GAMA - Rapport annuel 2019

Le conseil municipal à l'unanimité approuve :

- le rapport annuel 2019 de la SPL GAMA présenté par les administrateurs de la commune de Soyaux au sein de cette société,
- les actions de ses administrateurs au sein de cette société,
- et valide les actions de la SPL GAMA et ses orientations stratégiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à seize heures

Pour le maire,
L'adjointe au maire


Nathalie DURANDET